



RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS

ORGANISÉ PAR L'ALSJ - LIBRAIRIES SORCIÈRES

Article 1 - Organisateur et durée du jeu-concours

- L'ALSJ, Association des Librairies Spécialisées Jeunesse, ci-après « l'organisateur », dont le siège social est situé à la librairie La Luciole 4, rue des Poëliers 49100 Angers, organise un jeu-concours intitulé « Le jeu des Sorcières **Hum... c'est bon!** - été 2023 ».
- Le jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, se déroulera du **mardi 1er août 2023 à 13h00** au **vendredi 25 août 2023 à minuit** (date et heure française). Les gagnant·e·s seront désigné·e·s par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.
- Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

Article 2 - Conditions de participation au jeu-concours

- Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet, ainsi que d'une adresse électronique valide et résidant en France ou à l'étranger, à l'exception des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, ainsi que les membres de l'ALSJ.
- Le jeu-concours est limité à une seule participation par foyer (même nom de famille, même adresse postale, même adresse électronique, même identifiant Facebook et Instagram).
- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.
- Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française, applicable aux jeux et concours.
- Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 - Modalités de participation

- Ce jeu se déroule exclusivement sur les plateformes Facebook (*les.librairies.sorcières*) et Instagram (*@libsorcières*), aux dates indiquées dans l'article 1.
- Pour participer, chaque candidat·e doit retrouver les titres des livres de photolittérature jeunesse se cachant derrière la vignette, compléter le formulaire de réponse sur **www.citrouille.net**, le blog des Librairies Sorcières, puis l'envoyer par mail à **jeu.sorcières@gmail.com** avant la fermeture du jeu, **le vendredi 25 août 2023 à minuit**, date et heure du mail faisant foi.
- Le jeu étant accessible sur les plateformes Facebook et Instagram, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook et Instagram ne sont ni les organisateurs, ni les parrains de l'opération.

Article 4 - Déroulement du jeu

- Chaque jour à 13h00 (du 1er au 20 août 2023), l'organisateur postera sur ses deux réseaux (Facebook et Instagram) **un livre d'histoires gourmandes à découvrir à partir d'un zoom de couverture** (soit 20 livres au total).
- Le-la participant·e pourra donc noter sur le formulaire, préalablement téléchargé, les titres des livres découverts au fur et à mesure.
- Le dernier livre à découvrir sera posté le dimanche 20 août 2023 à 13h00 et la date limite d'envoi du formulaire est fixée au **vendredi 25 août 2023 à minuit**.
- Le formulaire de réponse est à envoyer par mail à **jeu.sorcières@gmail.com**.

Article 5 - Désignation des gagnant·e·s

- **5 gagnant·e·s** seront tiré·e·s au sort - parmi l'ensemble des personnes ayant participé et ayant obtenu le plus de bonnes réponses - le **jeudi 7 septembre 2023**. Un seul lot sera attribué par gagnant·e (même nom, même adresse mail). Le-la gagnant·e sera contacté·e le **lundi 11 septembre 2023** par mail.
- Les 5 gagnant·e·s se verront attribuer chacun·e **un bon d'achat de 50€ à valoir dans une des librairies Sorcières**, et communiqueront le nom de la librairie de leur choix, auprès de laquelle ils souhaitent bénéficier de leur cadeau.
- Tout·e gagnant·e ne donnant pas de réponse dans les 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé·e renoncer à celui-ci. Le lot sera alors attribué à un·e nouveau·elle gagnant·e.
- L'organisateur du jeu-concours contactera uniquement par courrier électronique les gagnant·e·s tiré·e·s au sort et les informera de leur lot. Aucun courrier ne sera adressé aux participant·e·s n'ayant pas gagné, seuls les gagnant·e·s seront contacté·e·s.

Article 6 - Utilisation des données personnelles des participant·e·s

- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participant·e·s au jeu-concours bénéficient, auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles.
- Les informations personnelles des participant·e·s sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours et ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

Article 7 - Responsabilité

- L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité à contacter chaque gagnant·e, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.
- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les participant·e·s au jeu-concours.
- L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, l'organisateur s'engage à mettre en ligne sur le site www.citrouille.net toute modification au jeu-concours et adresser gratuitement un courrier électronique à toute personne ayant envoyé un formulaire.
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours en ligne, et s'engage à faire le nécessaire pour que la continuité du jeu-concours se poursuive.

Article 8 - Accessibilité du règlement

- Le règlement peut être consulté librement en ligne et peut être imprimé depuis le site **www.citrouille.net**.
- Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.